

Et demande d'éclaircissement

Ce vendredi 5 septembre 2008 les salariés d'ADOMA se sont rendus au siège de l'entreprise de nettoyage **SNCE** pour demander à son PDG, M. **TARRAZI**, par ailleurs actionnaire de la **SOPHENIS**¹ et vice président de l'UP 13, ce qu'il pensait de leur situation, eux qui sont sans salaire et sans allocation depuis 10 mois.

Ils voulaient aussi savoir ce que ce monsieur, par ailleurs également conseiller prud'homme, pense du fait qu'un jugement de cette institution rendu le 27 décembre 2007 pour répondre à une situation d'urgence, n'était toujours pas appliqué.

Ils ne l'ont pas trouvé dans la villa perdue au milieu des pins de la campagne tretsoise qui sert tout à la fois de domicile et de siège social aux entreprises gérées par ce monsieur. Mais bon avec un peu de patience ils ont pu l'avoir au téléphone.

S'ils n'ont pas eu de réponse précise à leurs questions nul doute que cela devrait venir ultérieurement, tant les questions sont simples. En voici quelques unes :

- Oui ou non les conseillers prud'hommes qui siégeaient lors de l'audience du 20 mai qui a refusé d'ordonner les provisions qui pouvaient contraindre ADOMA et les régies d'appliquer le jugement du 27 décembre étaient ils ceux prévus au rôle ou ont-ils été changés au dernier moment ?
- ➤ Oui ou non le **conseiller employeur** de cette audience appartient il à la direction d'une entreprise qui a comme sous traitant la **SNCE** ?²
- Oui ou non la SNCE et SOPHENIS sont elles des sous traitantes régulières d'ADOMA?
- Oui ou non M. MANGIAVACA, conseiller prud'homme CFTC, qui siégeait dans une audience qui là encore n'a pu déboucher sur aucune décision, a-t-il été gérant de la SNCE avant M. TARRAZI?
- Oui ou non celles et ceux (jusque dans les rangs des employeurs de la profession) qui disent que certains protègent ADOMA parce qu'ils ont des intérêts particuliers avec elle se trompent ils ?
- ➤ Si oui alors pourquoi le vice président de l'UP13 n'a-t-il pas alerté publiquement les pouvoirs publics sur la situation créée par ADOMA qui, au-delà des 40 salariés, met des entreprises en danger de mort (PNS, ancien sous traitant d'ADOMA vient d'ailleurs de déposer son bilan), entreprises qu'en principe le MEDEF défend ?

Les travailleurs et les travailleuses d'ADOMA, sont, comme semble le souhaiter le MEDEF dans son université d'été, bien unis pour avoir les réponses aux questions qu'ils se posent. Ils sont aussi, au 10ème mois de leur conflit, toujours aussi déterminés à obtenir satisfaction et reprendre leur travail.

Syndicat CGT des entreprises de propreté 23 bd Charles Nédélec 13003 Marseille TEL : 04 91 50 71 52 / FAX : 04 91 50 43 17

¹ Autre société de nettoyage, dont les époux Tarrazi se partagent la totalité des parts et gérée par le beau père de M. TARRAZI

² Au sujet du fonctionnement ou plutôt du dysfonctionnement de la justice dans cette affaire la CGT a saisi le procureur.